

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Présents : Elodie PASQUET, Christopher STONHAM, Isabelle Claude-Russo, Hector Cuadrado Rica, Christian Le Baron, Thomas Le Batard, Clément Lesage, Nathalie Métivier, Mickaël Rault, Arnaud SAINT-JAMES.

Point n°1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2024 ;

Elodie PASQUET demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 7 octobre 2024 : aucune remarque n'est formulée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2024.

Point n°2) Délibération relative à la demande d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE

Elodie PASQUET, 1er Adjoint au Maire, informe les conseillers municipaux de la demande de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE ;

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a

notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame Elodie PASQUET, 1er Adjoint au Maire soumet cette proposition d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur cette demande d'adhésion et approuve l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Point n°3) Délibération relative à la modification du RIFSEEP

Suite à la délibération du 2 septembre dernier (2024-038), la Préfecture invite le conseil municipal à abroger la disposition litigieuse relative à la modulation du CIA dans un délai de deux mois, et à délibérer de nouveau avec les modifications conseillées ci-dessous :

Le complément indemnitaire (CIA)

« Le montant du CIA a vocation à être réajusté, après chaque entretien professionnel et il appartient à l'autorité territoriale d'apprécier si l'impact et l'absence sur l'atteinte des résultats, eu égard notamment et à sa durée et compte tenu de la manière de servir de l'agent, doit ou non se traduire par un ajustement à la baisse. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'abroger la délibération n °2024-38 et d'y insérer une modification sur la modulation du complément indemnitaire annuel.

Point n°4) Informations et questions diverses :

- Présentation de la demande de Permis de Construire (PC) de M Marguerite déposée le premier octobre 2024 au Conseil Municipal :
Construction d'un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques à l'entrée de Vieux route d'Esquay, côté nord dimensions : longueur 73 m, hauteur 11 m, largeur 21 m, en bordure de la de la salle polyvalente et du stade de foot.
Le plan projeté a suscité les questions suivantes :
 - L'accès pose question sur la sécurité de la RD 89,
 - Sur le plan, aucun recul pour une plantation de haies le long du hangar,
 - L'entrée du village avec un bâtiment très volumineux modifie en profondeur le visuel et son caractère harmonieux.
- Les élections complémentaires auront lieu le 24 novembre (1^{er} tour) et le 1^{er} décembre (2nd tour si nécessaire). Christopher Stonham prépare le tableau des permanences pour tenir le bureau de vote lors des élections.
 - Si le conseil municipal est au complet dès le premier tour, il se réunira dès le 26 novembre à 20 h, s'il y a un 2nd tour, ce sera le lundi 2 décembre à 20 h.
 - La mairie prend à sa charge l'impression des bulletins.
 - Le 4 novembre, il y avait 4 personnes d'inscrits. Date limite des inscriptions le 7 novembre 16 heures.
- Madame Stéphanie FOUQUET, nouvelle secrétaire de mairie, est arrivée le lundi 4 novembre. La permanence du samedi est supprimée mais l'équipe municipale s'engage à recevoir les administrés sur rendez-vous si besoin le samedi. L'équipe municipale réfléchit également à une

permanence le mercredi. A voir après les élections et travailler mieux la communication à ce sujet.

- Un de nos deux agents techniques est prolongé en arrêt maladie jusqu'au 29.11.2024. Thomas LE BATARD a demandé à l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) d'assurer de nouvelles tâches d'entretien pour faire face à cette situation. L'APAJH nous propose également un stagiaire pendant deux semaines.
- M Fabrice PARIS, nouveau locataire de l'appartement de la Commune, est arrivé depuis le 1^{er} novembre. Son bail est de 6 ans, renouvelable. L'état des lieux a été fait par un huissier en présence d'Elodie PASQUET et du locataire.
- La soirée « projet de méthanisation Energies Vallées de l'Orne et de l'Odon » du 29 10 2024 à la mairie de Vieux a donné lieu à des riches échanges entre les différentes parties prenantes du projet et les habitants.
- Monsieur Michel CINEUX est le nouveau président du CLIA (Club Inter-Ages). Il remplace Marie-Hélène Morand qui cherchait depuis quelque temps son successeur. Des après-midis autour de la sécurité routière, de la sécurité domestique, « des gestes qui sauvent » seront prochainement programmées.
- La réglementation relative aux déclarations de permis de construire ne semble pas être connue par certains habitants de Vieux. Prévoir une information à ce sujet dans le prochain bimestriel.

Evènements à venir

- **10 novembre** : « **Tous au verger** »

- **11 novembre** : **Commémorations** 9h à Vieux, messe 9h30 à Evrecy, commémoration 11h15 à Amayé sur Orne

- **22 novembre** : Nouvelle édition de « **Être et Jouer** » (jeux de société) à la mairie. Distribution des flyers en cours.

Secrétaire de séance : Isabelle CLAUDE-RUSSO

Fin de la séance à 22h25